

L'accessibilité aux formations et aux métiers du Transport et de la Logistique

PECF

Prestation d'Evaluation des Capacités Fonctionnelles, une action innovante et expérimentale financée par l'AGEFIPH.

Vous êtes en situation de handicap :

- / Titulaire de permis lourds C - CE - D, conducteur.trice en activité, en arrêt de travail ou demandeur d'emploi : Venez évaluer vos capacités à reprendre la route !*
- / Vous avez le projet professionnel de devenir conducteur.trice routier.ère de marchandises ou de voyageurs : Venez évaluer vos capacités fonctionnelles !*
- / Vous avez le projet professionnel de devenir un logisticien, titulaire de CACES® : Venez évaluer vos capacités à conduire un chariot élévateur !*

MÉTIERS

- / Transport routier de marchandises ou de voyageurs*
- / Logistique : CACES® Caristes et Engins de chantier*

- / AFTRAL Rennes :**
ZI Sud Est - Rue des Charmilles – 35570 CESSON SEVIGNE
- / AFTRAL Lyon-Jonage :**
2064 avenue Henri Schneider – 69330 JONAGE
- / AFTRAL Toulouse :**
72 Rue Edmond Rostand – 31200 TOULOUSE
- / AFTRAL Monchy St Eloi :**
Rue de la République – 60290 MONCHY SAINT ÉLOI

Une question sur la pédagogie adaptée à votre handicap ?
Contactez-nous : www.aftral.com

aftral.com |      | 0 809 908 908 Service gratuit
+ prix appel





L'agefiph en partenariat avec les fédérations professionnelles FNTR, FNTV, avec l' AFT et AFTRAL de la Région Bretagne, a initié à Rennes (35) une action innovante qui se déploie en 2021 sur les sites de Monchy St Éloi (60), Lyon-Jonage (69) et Toulouse (31) et poursuit l'expérimentation en fonction des handicaps présentés.

La P.E.C.F. dans les métiers du Transport et de la Logistique :

Une équipe pluridisciplinaire accompagne et valide le projet professionnel : médecin de médecine physique et de réadaptation (MPR), ergothérapeute, formateur et référent handicap AFTRAL.



Des évaluations sont réalisées au travers :

- d'une mise en situation sur un simulateur de conduite AFTRAL,
- d'une vérification en situation réelle sur des véhicules aménagés.

Enfin, la personne en situation de handicap bénéficie d'un accompagnement conseil pour la validation du projet professionnel et de la formation.

Qui peut solliciter la PECF ?

- Personnes en situation de handicap ;
- Accompagnateurs de parcours, professionnels de l'insertion ou du maintien en emploi : Pôle Emploi, CAP Emploi, Mission Locale, Comète France, Centre de Rééducation et Réadaptation, Médecins de santé au travail, ...

Les étapes pour en bénéficier :

- Identifier le projet professionnel par le candidat et le référent de parcours ;
- Exprimer la demande de PECF en contactant AFTRAL : contact.pecf@aftral.com ;
- Faire pré-diagnostiquer par l'ergothérapeute missionné par AFTRAL ;
- Faire prescrire la PECF par le référent de parcours ;
- Réaliser la PECF ;
- Obtenir le bilan de l'évaluation portant l'avis consultatif et les démarches préconisées.

La finalité :

- Régulariser un permis poids lourd ;
- Intégrer une formation du droit commun diplômante, qualifiante ou certifiante ;
- Réorienter son projet professionnel.

La durée de l'action :

- Variable selon le projet (1/2 à 1 jour maximum).

Qui finance ?

- La PECF est financée par l'agefiph dans le secteur privé, et le FIPHP dans le secteur public.

